

De: Jean-Yves <jyk@free.fr>
Envoyé: jeudi 6 février 2025 00:50
À: 67 Bal Enquête Publique Ittenheim et Autres
Objet: Réclamation nouvelle parcelle compte 3320

À l'attention de madame Sophie Acker, commissaire enquêteur titulaire

Madame la commissaire enquêteur,

Je me permets de venir vers vous dans le cadre du transfert de la parcelle anciennement située section 34/71 Am Hurtigheim (commune de Ittenheim) vers la nouvelle section 44/80 Neugraben (Ittenheim)

Je demande le réexamen de ce transfert que je considère comme m'étant préjudiciable.

Préjudiciable d'abord sur le plan moral : depuis toujours mon père adoptif aujourd'hui décédé, monsieur Geoffroy Jacob ancien propriétaire de la parcelle, me disait de ne jamais vendre les terrains situés « Am Hurtigheim » car un jour ils seront constructibles. Je précise que monsieur Jacob a été des années durant membre du conseil municipal puis adjoint au maire de Hurtigheim.

Préjudiciable potentiellement sur le plan financier : même si les terrains situés « Am Hurtigheim » ne font actuellement l'objet d'aucun plan d'urbanisme, une simple vue aérienne sur Google Maps (copie jointe) nous montre un rectangle de champs entre Hurtigheim et Ittenheim bordé d'habitations sur trois de ses côtés. Il y a là un vide à combler et beaucoup pensent qu'une expansion de la commune d'Ittenheim sur le long terme se fera dans cette direction.

Je conçois que l'exploitant de l'ancienne parcelle, monsieur Patrice Litt - SCEA Les Charmilles, ait fait valoir sa demande de regrouper les terrains loués autour de son exploitation mais je m'estime floué en tant que propriétaire et j'aurais évidemment préféré conserver ma parcelle et changer d'exploitant plutôt que me voir rétrograder à obtenir une parcelle dont le seul avenir est d'être vendue à son exploitant .

J'estime aussi injuste qu'une personne ait pu me léser de cette parcelle en devenant le nouveau propriétaire.

Je sollicite donc de votre part un réexamen du transfert de la parcelle concernée afin d'obtenir un maintien sur l'ancienne parcelle ou bien l'attribution d'une parcelle similaire, c'est à dire présentant le même potentiel d'urbanisation à long terme et idéalement située dans le rectangle précédemment décrit.

Cordialement,
Jean-Yves Kauffmann Jacob
Tel 06 24 70 92 52

21:55



Votre recherche



Définir le domicile



Restaurants



2°

ATMO



La Ferme du
Petit Thomas

Hurtigheim



d'Alsace

Rte de Hu